RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00447
Numéro SIREN : 685 420 606
Nom ou dénomination : PROMOD

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2022 sous le numéro de dépôt 13658

2022S013658 LC

KPMG

KPMG S.A.
Bureau de Lille
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 66 57
Site internet : www.kpmg.fr

Promod SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 février 2021
Promod SAS
Chemin du Verseau - 59700 Marcq en Baroeul
Ce rapport contient 36 pages
Référence : MOLC/SD

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
Bureau de Lille
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 66 57
Site internet : www.kpmg.fr

Promod SAS

Siège social : Chemin du Verseau - 59700 Marcq en Baroeul
Capital social : €.11 745 500

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 février 2021

A l'Assemblée générale de la société Promod,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Promod SAS relatifs à l'exercice clos le 28 février 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er mars 2020 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »)

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les modalités de dépréciation des immobilisations incorporelles sont exposées au point 5.2 - « Méthodes et règles d'évaluation », paragraphe « dépréciation des actifs immobilisés » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies en interne, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les titres de participation et créances rattachées, dont le montant net figurant au bilan au 28 février 2021 s'établit à 4 473 milliers d'euros sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 5.2 - « Méthodes et règles d'évaluation », paragraphe « Participations et autres titres » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité et à revoir les calculs effectués.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

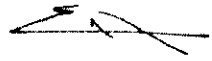
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

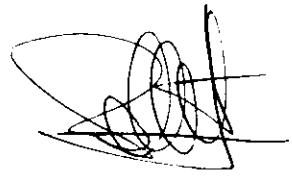
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 23 juin 2021

KPMG S.A.



Eric Delebarre
Associé



promod

PROMOD SAS

Annexes

Rapport financier 2021

(arrêté annuel au 28 février 2021)



7.5 Résultat exceptionnel 19
7.6 Crédits d'impôts 19
7.7 Ventilation de l'impôt 20
VIII- Informations diverses 21
8.1 Rémunérations allouées aux organes de direction 21
8.2 Entreprises liées et participations 22
8.3 Consolidation 23
IX- Engagements Hors Bilan 24
9.1 Couverture du risque de change 24
9.2 Couverture de taux 26
9.3 Engagements de retraite 26
9.4 Engagements au titre des contrats de location simple 26
9.5 Autres engagements donnés 27
X- Evènements postérieurs à la clôture 28

Sommaire

I- Actif 1
II- Passif 2
III- Compte de résultat 3
IV- Faits marquants 4
V- Principes comptables et méthodes d'évaluation 6
5.1 Référentiel comptable 6
5.2 Méthodes et règles d'évaluation 6
VI- Analyse des principaux postes du bilan 11
6.1 Immobilisations incorporelles et corporelles 11
6.2 Immobilisations financières 12
6.3 Stocks 12
6.4 Créances 12
6.5 Valeurs mobilières de placement 13
6.6 Instruments financiers 13
6.7 Charges constatées d'avance 13
6.8 Ecarts de conversion actif 13
6.9 Capitaux propres 14
6.10 Provisions réglementées 14
6.11 Provisions pour risques et charges 15
6.12 Dettes financières 15
6.13 Dettes d'exploitation 16
6.14 Charges à payer 17
6.15 Produits à recevoir 17
6.16 Produits constatés d'avance 17
6.17 Ecarts de conversion passif 17
VII- Analyse des principaux postes du compte de résultat 18
7.1 Chiffre d'affaires 18
7.2 Charges de personnel 18
7.3 Charges financières 19
7.4 Produits financiers 19

I- Actif

BILAN ACTIF	MONTANTS BRUTS	AMORT ET PROVISIONS	MONTANTS NETS 28/02/2021	MONTANTS NETS 29/02/2020
Immobilisations incorporelles	136 218	29 254	106 964	121 264
Immobilisations corporelles	130 778	116 123	14 655	17 072
Immobilisations financières	58 550	48 626	9 924	16 892
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	325 546	194 003	131 543	155 228
Stocks et en cours	46 638	8 535	38 102	37 839
Créances clients et comptes rattachés	14 886	7 699	7 187	11 908
Autres créances	23 728	93	23 635	17 689
Valeurs mobilières de placement	15 440		15 440	13 115
Disponibilités	70 225		70 225	35 550
Charges constatées d'avance	4 593		4 593	4 838
TOTAL ACTIF CIRCULANT	176 510	16 328	159 182	120 938
Ecarts de conversion actif	664		664	381
TOTAL GENERAL	501 721	210 331	291 390	276 548

II- Passif

BILAN PASSIF	MONTANTS NETS 28/02/2021	MONTANTS NETS 29/02/2020
Capital	11 746	11 746
Primes d'émission, fusion, apport	71 096	71 096
Ecarts de réévaluation	69	69
Réserve légale	1 194	1 194
Autres réserves	51 837	51 837
Report à nouveau	59 056	65 525
Resultat de l'exercice	-72 077	-6 468
Provisions réglementées	4 645	3 997
TOTAL CAPITAUX PROPRES	127 567	198 996
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16 629	7 985
Dettes financières	80 977	4 407
Avances et acomptes reçus	4 385	3 940
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 760	41 310
Dettes fiscales et sociales	13 017	14 126
Dettes diverses	1 780	1 485
Produits constatés d'avance	2 827	3 546
TOTAL DETTES	146 746	68 813
Ecarts de conversion passif	448	754
TOTAL GENERAL	291 390	276 548

III- Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT		MONTANTS 28/02/2021	MONTANTS 29/02/2020
Chiffre d'affaires net		223 874	342 451
Production immobilisée		3 817	2 959
Reprises provisions et amort.transferts de charges		7 530	5 614
Autres produits		1 429	695
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		236 651	351 718
Achats		103 059	153 268
Autres achats externes		90 373	117 743
Impôts, taxes et assimilés		4 957	5 656
Charges de personnel		51 731	65 066
Dotations aux amortissements et provisions		17 076	14 699
Autres charges		260	134
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		267 455	356 566
RESULTAT D'EXPLOITATION		-30 805	-4 848
Quote part des résultats sur opérations en commun			
- Bénéfice transféré		1	1
- Perte transférée			1
produits financiers		2 940	4 335
charges financières		4 033	4 003
RESULTAT FINANCIER		-1 093	332
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-31 897	-4 516
Produits exceptionnels		8 086	22 515
Charges exceptionnelles		48 284	24 520
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-40 198	-2 006
Participation des salariés aux résultats			
Impôt sur les bénéfices		-18	-54
BENEFICE OU PERTE		-72 077	-6 468

résultat par action

Nombre d'actions	2 936 375	2 938 689
Résultat net par action en €	-24,55	-2,20

résultat dilué par action

Nombre d'actions	2 936 375	2 938 689
Résultat dilué par action en €	-24,55	-2,20

IV- Faits marquants

L'activité commerciale de l'exercice a été impactée par les mesures restrictives mises en place pour faire face à la pandémie mondiale de Covid-19.

Face aux difficultés économiques existantes avant la crise, et suite à l'impact sur la trésorerie de la pandémie liée au Covid-19, la fermeture d'implantations à l'international s'est poursuivie au cours de la période.

Le groupe a annoncé le 15 septembre 2020 un recentrage de ses activités commerciales autour des filiales francophones.

Promod Deutschland GmbH a demandé début mai 2020 l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité. La filiale est depuis le 06 mai 2020 gérée par un administrateur nommé par le Tribunal. Elle est entrée en procédure de liquidation définitive le 1er septembre 2020.

De même, la filiale Promod Slovakia a cessé son activité commerciale le 30 juillet 2020 et entamé une procédure de liquidation volontaire depuis le 1er août 2020.

La filiale Promod Hungary est entrée en procédure de liquidation judiciaire le 09 octobre 2020.

Les filiales Promod Polska et Czech sont entrées en liquidation volontaire respectivement à compter du 1er janvier 2021 et du 1er février 2021.

Ce recentrage se traduit également par la mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Le plan porte sur la suppression de 81 postes au siège France et dans les centres logistiques et s'étalera de janvier 2021 à avril 2022.

L'exercice est également marqué par un recentrage des activités logistiques sur un dépôt unique.

- ***Impacts de la pandémie de Covid-19 sur l'activité du Groupe Promod SAS***

L'OMS a déclaré l'état de pandémie mondiale à compter du 11/03/2020. Celle-ci s'est traduite principalement par :

- Evolution du CA et de la trésorerie

Progressivement à compter du 11/03/2020, les pays dans lesquels Promod exerçait une activité commerciale ont adopté des mesures de confinement, fermeture des frontières et décisions administratives de fermetures magasins. Au cours de l'exercice 2020, Promod a subi 3 vagues de fermetures soit près de 3 mois ½ engendrant une baisse de chiffre d'affaires de 39% par rapport à 2019 (dont -46% sur le 1er semestre 2020).

La perte de trésorerie brute liée à ces fermetures s'élève à 57 M€.

- Mesures gouvernementales

Chômage partiel : les activités logistiques et magasins ont fait l'objet de demande de chômage partiel sur les mois de fermeture administrative. Les activités du siège ont été maintenues, en télétravail pour la majorité. Le montant des indemnisations reçues s'élève à 5 M€.

- Equipements de protection

Les équipements individuels de protection nécessaires à la reprise de l'activité (masques, gels, nettoyages supplémentaires etc.) ont engendré un coût de 0,9 M€ sur l'exercice.

- Stocks

A partir du mois de février 2021, la fermeture des centres commerciaux en France a généré un surstock de produits invendus sur la saison en cours. Une provision exceptionnelle a été constatée à la clôture pour 2,1 M€.

- Suspension des paiements de loyers

Durant les périodes de fermetures administratives des magasins, Promod a suspendu le paiement des loyers. Des négociations ont été engagées auprès de chaque bailleur. A la clôture de l'exercice 2020, le montant des loyers dus s'élève à 8,9 M€.

- Financement :

Compte tenu de la Crise Sanitaire et de ses conséquences sur l'activité et sur la trésorerie du Groupe, Promod a sollicité le pool bancaire existant pour l'obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat. La mise à disposition des fonds du PGE a été réalisée en juin pour un montant de 54 M€.

Parallèlement, Promod a prolongé de 6 mois le contrat de crédit arrivant à échéance le 30/09/2020 pour un montant RCF de 24 M€ et Crédocs de 26 M€.

V- Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les principes et méthodes comptables appliqués pour l'établissement des comptes annuels sociaux au 28/02/2021 sont identiques à ceux utilisés dans les états financiers de l'exercice clos au 29/02/2020.

5.1 Référentiel comptable

- *Normes comptables utilisées*

Les annexes ont été effectuées à partir des comptes sociaux arrêtés au 28 février 2021. Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03)

- *Principes et modalités retenus*

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- principe de prudence,
- évaluation des éléments par référence à la méthode des coûts historiques (valeur d'apport ou d'acquisition),
- permanence des méthodes d'évaluation.

Les règlements n° 2015-06 et n° 2015-07 de l'Autorité des normes comptables modifient le référentiel comptable français applicable par les entreprises industrielles et commerciales pour l'établissement des comptes annuels et des comptes consolidés;

Les exercices ouverts au 1er janvier 2016 voient la première application de ces règlements n° 2015-06 et n° 2015-07, qui apportent des changements sur la nature de la qualification des fonds de commerce, des malis techniques de fusion, les parts de marché et l'écart d'acquisition

Les nouvelles règles comptables introduites par ces deux règlements sont toujours applicables.

5.2 Méthodes et règles d'évaluation

- *Les immobilisations incorporelles*
 - *Concessions, brevets, licences*

La marque Promod figure à l'actif du bilan pour sa valeur d'apport.

Le nom de domaine figure à l'actif pour sa valeur d'acquisition au 28 février 2021. Son évaluation a été déterminée par un expert indépendant en Janvier 2016.

Les logiciels informatiques acquis sont amortis en linéaire sur une durée de 3 ans.

Une production immobilisée informatique a été mise en place pour la première fois sur l'exercice 2017/2018. Elle consiste en la mise en production de projets liés au multicanal, à la digitalisation des magasins, au CRM, au pré pack et aux PDA en logistique. Les coûts comptabilisés en logiciel sont amortis comptablement sur 3 ans et fiscalement sur 1 an par la constatation d'un amortissement dérogatoire.

- *Fonds de commerce*

Les fonds de commerce et droits au bail sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

La partie des droits d'entrée versée assimilable à un élément incorporel est comptabilisée en immobilisation. La partie qui correspond à un supplément de loyer est comptabilisée en charge constatée d'avance.

- *Les immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition.

Il est fait application du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement des actifs :

- Les durées d'amortissement correspondent aux durées probables d'utilisation ;
- Le mode d'amortissement retenu est le linéaire ;
- La comptabilisation par composant a été pratiquée.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

Agencements des terrains	10 % lin.
Constructions magasins	5 % lin.
Constructions dépôts	3,33 % lin.
Constructions siège	2,5 % lin
Installations techniques, mat. outil.	25 % lin. 10 % lin.
Agencements	12,5 % lin.
Agencements immobiliers	10 % lin.
Matériel de transport	25 % lin.
Matériel informatique	20 % lin.
Matériel mobilier de bureau	12,5 % lin.

La comptabilisation d'un amortissement dérogatoire est effectuée afin de bénéficier d'un amortissement fiscal plus avantageux pour Promod.

- *Dépréciation des actifs immobilisés*

Le groupe a retenu le magasin comme Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). L'UGT, composé des actifs incorporels (fonds de commerce ou droit au bail) et des actifs corporels (matériels et agencements), est soumise à un test de dépréciation annuel, pratiqué lors de la clôture.

Une dépréciation est constatée lorsque, d'une part la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT magasin, et que d'autre part le taux de rentabilité du magasin, déterminé en fonction des critères d'analyse propres à l'entreprise, est inférieur à l'objectif de rentabilité.

La valeur recouvrable est la valeur la plus importante entre la valeur de marché déterminée par une expertise interne et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des cash-flows futurs estimés sur 5 ans et de la valeur terminale.

Depuis le 1er janvier 2016, pour les fonds commerciaux non amortis, un test de dépréciation est obligatoirement réalisé, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Conformément à la nouvelle directive comptable (art 2-8), reprise dans le PCG (art 214-19), et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, Promod réalise la distinction entre fonds de commerce et droit au bail dans le cadre des tests de dépréciation de fonds de commerce.

Au 28/02/2021, une reprise de provision de 1 958 K€ a été comptabilisée.

Un test de juste valeur des actifs sociaux a été mis en œuvre. Ce test est basé sur une méthode intégrant une moyenne :

• des capitaux propres consolidés de Promod SAS réévaluée de la plus-value latente estimée sur les immeubles

• d'une valeur issue d'une méthode des Discounted Cash-Flow (Flux futurs de trésorerie actualisés), à partir du business plan validé par les organes de gouvernance de la société.

Il en résulte une dépréciation de la marque Promod de 14 392 k€.

- *Immobilisations financières*

 - *Participations et autres titres*

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les titres de participation font l'objet d'une dépréciation éventuelle dès lors que leur montant est inférieur à la valeur de la situation nette (fonds propres) de la filiale, le cas échéant réévaluée par l'écart entre la valeur d'expertise et la valeur nette comptable de ces éléments incorporels.

- *Les stocks*

Les stocks sont évalués au coût de revient selon la méthode du prix de revient moyen pondéré.

Les stocks de matières premières et de marchandises font l'objet d'une dépréciation basée sur une analyse statistique des ventes réalisée à partir des dernières saisons totalement écoulées.

- *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

- *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement représentent des certificats de dépôt et OPCVM Monétaire et de comptes à terme comptabilisés à leur valeur de souscription.

La valorisation de ces valeurs à la clôture donne lieu à un écart sur la valeur liquidative de ces OPCVM qui est fiscalisé dans le résultat de l'exercice par le biais du tableau de détermination du résultat fiscal (2058 A).

La valeur comptable de ces titres au 28 février 2021 est de 6 388 322 € pour une valeur d'inventaire de 6 526 909 €, soit une plus-value fiscale latente de 138 587€ .

- *Instruments financiers*

Promod utilise des instruments financiers dans un but exclusif de couverture économique afin de gérer son exposition aux fluctuations des cours de change de devises étrangères.

Pour couvrir son exposition au risque de change, Promod a recours à des opérations d'achats ou ventes à terme. Ces instruments sont enregistrés au bilan à leur juste valeur en contrepartie des écarts de conversion sur les créances et les dettes qu'ils couvrent. Les achats et ventes à terme relatifs à des flux futurs (budgétaire) sont présentés dans les engagements hors bilan.

- *Méthodes et écarts de conversion*

Les créances et dettes en devises couvertes sont réévaluées au taux de clôture. Les écarts de réévaluation qui en résultent sont comptabilisés dans les comptes d'écart de conversion actif/passif.

- *Provisions réglementées*

Les provisions réglementées comprennent les amortissements dérogatoires.

- *Provisions pour risques et charges*

Les provisions pour risques et charges ont été constituées conformément à l'avis du CNC N°00-01 sur les passifs. Ainsi, elles peuvent être analysées comme un passif, c'est-à-dire qu'elles reflètent une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Ces provisions sont constituées essentiellement pour couvrir les risques juridiques, prud'homaux, les risques liés aux filiales étrangères ainsi que les risques pour ristournes futures sur le chiffre d'affaires.

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisées dans les comptes sociaux et figurent en engagement hors bilan.

- *Eléments exceptionnels*

Le résultat exceptionnel est composé des éléments extraordinaires et des éléments exceptionnels de l'activité courante.

- *Résultats par action*

Le résultat par action est déterminé selon l'avis n° 27 de l'OEC.

Il est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions de la période.

- *Intégration fiscale*

La société Promod SAS fait partie depuis le 1er mars 2007 du groupe d'intégration fiscale constitué par la société Promod Invest en application des articles 223-A et suivants du code général des impôts. Elle en constitue la fille. La société Promod SAS a à sa charge le montant des impôts dont elle aurait dû s'acquitter vis-à-vis du Trésor public si elle n'avait pas été membre du groupe d'intégration fiscale.

VI- Analyse des principaux postes du bilan

6.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

VALEURS BRUTES (en K €)	29/02/2020	Acquisitions	Diminutions	28/02/2021
Logiciels	8 734	3 733		12 467
Marque et nom de domaine	30 275			30 275
Droit au bail/Droit d'entrée/Fonds de commerce	96 807		3 331	93 476
Immobilisations incorporelles	135 816	3 733	3 331	136 218
Terrains	1 809	15		1 824
Constructions	17 861			17 861
Installations techniques, mat outillage industriels	24 189	172	667	23 694
Autres immobilisations corporelles	89 309	1 797	3 707	87 399
TOTAL	133 168	1 984	4 374	130 778
	268 984	5 718	7 705	266 996

AMORTISSEMENTS et DEPRECIATIONS (en K €)	29/02/2020	Dotation	Reprise	28/02/2021
Logiciels	4 827	2 086		6 914
Marque		14 392		14 392
Droit au bail/Droit d'entrée/Fonds de commerce	9 725	467	2 243	7 949
TOTAL	14 552	16 945	2 243	29 254
Terrains	68	6		74
Constructions	15 844	288		16 132
Installations techniques, mat outillage industriels	21 819	743	844	21 718
Autres immobilisations corporelles	78 565	3 396	3 764	78 199
TOTAL	116 096	4 435	4 408	116 123
	130 649	21 379	6 651	145 377

6.2 Immobilisations financières

VALEURS BRUTES (en K €)	29/02/2020	Acquisitions	Diminutions	28/02/2021
Autres participations	55 849	40	2 790	53 099
Prêts et autres immobilisations financières *	4 954	689	192	5 450
TOTAL	60 803	729	2 982	58 550

DEPRECIATION (en K €)	29/02/2020	Dotation	Reprise	28/02/2021
Autres participations	43 911	7 384	2 669	48 626
TOTAL	43 911	7 384	2 669	48 626

6.3 Stocks

Nature du stock (en K€)	28/02/2021			29/02/2020		
	Brut	Depr.	Net	Brut	Depr.	Net
stocks tissus	7 083	526	6 557	5 918	229	5 689
stocks fournitures	714	68	646	729	73	656
stocks autres approvisionnements	1 731	210	1 521	1 454	208	1 247
stocks marchandises	37 109	7 732	29 377	34 349	4 099	30 246
TOTAL	46 638	8 535	38 102	42 447	4 608	37 839

6.4 Créances

Creances nettes (en K€)	brut	provision	Net 28/02/2021	brut	provision	Net 29/02/2020
Avances et acomptes versés	92		92	298		298
Clients	14 794	-7 699	7 095	15 811	-4 199	11 612
Créances fiscales et sociales	5 200		5 200	3 039		3 039
Autres créances d'exploitation	5 649	-93	5 556	1 948	-47	1 900
Créances diverses	12 878		12 878	12 752		12 752
TOTAL	38 614	-7 793	30 821	33 840	-4 246	29 594

(en K€)	brut	Moins 1 an	1 à 5 ans
Avances et acomptes versés	92	92	
Clients	14 794	14 794	
Créances fiscales et sociales	5 200	5 200	
Autres créances d'exploitation	5 649	5 649	
Créances diverses	12 878	12 878	
TOTAL	38 614	38 614	

Les créances diverses correspondent principalement à la créance d'intégration fiscale avec Promod Invest pour 12 753 K€

6.5 Valeurs mobilières de placement

Valeurs Brutes (en K€)	28/02/2021	29/02/2020
Sicav	6 388	7 145
actions propres		389
Certificats de dépôts	9 052	5 581
TOTAL	15 440	13 115

6.6 Instruments financiers

(en K€)	28/02/2021	29/02/2020
instruments financiers (MTM)	-212	206
TOTAL	-212	206

6.7 Charges constatées d'avance

Nature des CCA (en K€)	28/02/2021	29/02/2020
Loyers d'avance	3 158	3 456
Droits d'entrée	196	278
Locations diverses	410	328
Entretiens réparations	382	299
Commissions bancaires	25	46
Divers	423	430
TOTAL	4 593	4 838

6.8 Ecarts de conversion actif

DEVISES	28/02/2021 (en K €)	29/02/2020 (en K €)
CNY	9	2
CZK	56	29
GBP	6	2
HUF	155	84
PLN	404	251
RUB	32	14
CHF	2	
TOTAL	664	381

6.9 Capitaux propres

capitaux propres au 28/02/2020 (en K€)		198 996
augmentation des capitaux propres		2 005
dont prov amortissement dérogatoire	2 005	
diminution des capitaux propres		73 434
dont perte	72 077	
dont reprise amortissement dérogatoire	1 357	
dont dividendes		
capitaux propres au 28/02/2021 (en K€)		127 567

	MONTANT en K€	NOMBRE DE TITRES
Capital au 29/02/2020	11 746	2 936 375
Variation de capital		0
Capital au 28/02/2021	11 746	2 936 375

6.10 Provisions réglementées

(en K€)	29/02/2020 Dotation		Reprise (utilisee)	Reprise (provision non utilisée)	28/02/2021
amortissements dérogatoire	3 997	2 005	1 357		4 645
TOTAL	3 997	2 005	1 357		4 645

6.11 Provisions pour risques et charges

(en K€)	29/02/2020	28/02/2021	Dotation	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)
Litiges travaux	20	15			(5)
Prud'hommes	430	673	451	(37)	(171)
Litige droit de bail, Renouv., Acquisitions	1 123	516	100	(39)	(668)
Litiges fiscaux, sociaux et douanes					
Carte Promod	1 147	1052	1 052	(1 147)	
Plan social France		4977	4 977		
Fermeture filiales	3 593	7774	4 401		(220)
Divers	1 671	1622	1 361	(1 111)	(298)
TOTAL	7 985	16 629	12 341	(2 335)	(1 363)
dont dotations et reprises					
exploitations			1 891	(1 926)	(640)
exceptionnelles			9 786	(27)	(523)
financières			664	(381)	

6.12 Dettes financières

Nature des dettes financieres (en K€)	28/02/2021	29/02/2020	Augmentation	Diminution
emprunts auprès des établissements de crédit	78 000	0	78 000	
autres emprunts	2 000	2 400		400
intérêts courus sur emprunts	230	1	229	
Découverts	4	32		28
intérêts courus sur découverts	172	124	48	
dépôts et cautions reçues	572	821	115	364
groupe et associés	0	1 029		1 029
TOTAL	80 977	4 407	78 392	1 821

Lignes de financement

Sur l'exercice, l'augmentation des emprunts auprès des établissements de crédit se décompose comme suit :

La société Promod SAS a souscrit un contrat de crédit en pool le 29/08/2018 :

Banque	Montant en M€	Maturité	Utilisation au 28/02/2021
Crédit en pool	24	31/03/2021	24
Total	24		24

Suite à la pandémie et au confinement, la société Promod SAS a obtenu de ses banques un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) le 15/06/2020 :

Banques	Montant en M€	Maturité	Utilisation au 28/02/2021
PGE	54,00	15-juin-26	54,00
Total	**54,00**		**54,00**

- **Ventilation par échéance des emprunts et dettes financières**

(en K€)	28/02/2021	Moins 1 an	1 à 5 ans	plus 5 ans
emprunts	78 000	24 000	40 500	13 500
autres emprunts	2 000	2 000		
intérêts courus sur emprunts	230	230		
Découverts	4	4		
intérêts courus sur découverts	172	172		
cautions reçues et divers	572	78	10	484
TOTAL	80 977	26 483	40 510	13 984

6.13 Dettes d'exploitation

(en K€)	28/02/2021	29/02/2020
Dettes fournisseurs	43 760	41 310
Dettes fiscales	3 794	5 374
Dettes sociales	9 222	8 749
Avances et acomptes reçus	4 385	3 940
Dettes diverses	1 780	1 485
TOTAL	62 942	60 858

Ces dettes ont les exigibilités suivantes :

à moins d'un an	62 909
de 1 à 5 ans	33

6.14 Charges à payer

(en K€)	28/02/2021	29/02/2020
Emprunts et dettes financières	402	124
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 553	22 997
Dettes fiscales et sociales	9 279	9 646
Autres dettes	1 641	1 388
TOTAL	31 874	34 154

6.15 Produits à recevoir

(en K€)	28/02/2021	29/02/2020
Créances sur participations	0	1
Clients et comptes rattachés	769	1 127
Autres créances	4 060	739
Trésorerie et divers	27	37
TOTAL	4 856	1 904

6.16 Produits constatés d'avance

(en K€)	28/02/2021	29/022020
Carte fidélité	647	950
Participations bailleurs	2 137	2 481
Divers	44	114
TOTAL	2 827	3 546

6.17 Ecarts de conversion passif

DEVISES	28/02/2021 (en K €)	29/02/2020 (en K €)
AED		4
CHF		34
USD	448	716
TOTAL	448	754

VII- Analyse des principaux postes du compte de résultat

7.1 Chiffre d'affaires

(en K€)	28/02/2021	29/02/2020
Distribution prêt-à-porter	218 360	334 300
France	195 786	275 112
dont partenaires	23 786	27 804
Export	22 574	59 187
dont partenaires	7 890	21 524
Production vendue de biens	2 182	4 001
dont partenaires	539	1 256
Production vendue de services	3 332	4 150
dont partenaires	319	358
TOTAL	223 874	342 451

7.2 Charges de personnel

(en K€)	28/02/2021	29/02/2020
Salaires et traitements	39 788	50 491
charges sociales	11 830	14 828
autres charges de personnel	-127	-539
participation et interessement résultat	240	282
TOTAL	51 731	65 066

- **Effectif annuel proraté à la date de clôture**

(par catégorie)	28/02/2021	29/02/2020
dont cadres	206	210
dont agents de maîtrise	738	750
dont employés	981	1 056
TOTAL	1925	2016

7.3 Charges financières

(en K€)	28/02/2021	29/02/2020
Dotations aux provisions	664	381
Intérêts sur emprunts et charges assimilées	492	134
Différences négatives de change	2 877	3 488
TOTAL	4 033	4 003

7.4 Produits financiers

(en K€)	28/02/2021	29/02/2020
Produits financiers de participation		0
Produits valeurs mobilières et créances	7	11
Autres intérêts et produits assimilés	115	-51
Reprise sur provisions et transferts de charges	381	879
Différences positives de change	2 400	3 473
Produits nets sur cessions VMP	37	22
TOTAL	2 940	4 336

7.5 Résultat exceptionnel

(en K €)	28/02/2021	29/02/2020
impact filiales	-17 825	181
cessions d'immobilisations et mises au rebut	-3 468	-678
provisions sur actifs	1 958	-1 660
amortissements exceptionnels	0	-448
indemnités reçues	207	809
PSE	-5 332	0
litiges fournisseurs et bailleurs	315	95
amortissement dérogatoire	-648	-126
provision marque	-14 392	0
Divers	-607	-181
contrefaçon	-406	
TOTAL	-40 196	-2 006

7.6 Crédits d'impôts

Au titre de l'exercice, la société Promod SAS a bénéficié des crédits d'impôt suivants :

- Dons : 35 347 €
- Famille : 10 792 €

7.7 Ventilation de l'impôt

(en K €)	BASE	IMPOT	NET
RESULTAT COURANT	-31 897	-10	-31 887
REINTEGRATIONS/DEDUCTIONS FISCALES	0	1	-1
RESULTAT COURANT	-31 897	-8	-31 889
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-40 198	-12	-40 185
REINTEGRATIONS/DEDUCTIONS FISCALES	0	3	-3
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-40 198	-10	-40 188
PARTICIPATION N	0	0	0
REINTEGRATIONS/DEDUCTIONS FISCALES	0	0	0
PARTICIPATION	0	0	0
resultat de l'exercice	-72 095	-18	-72 077

- **Accroissements et allègements de la dette future d'impôt**

(en K€)	Base imposable	Taux de l'impôt	Montant de l'impôt
IMPOTS DU SUR			
Amortissements dérogatoire	4 645	25,83%	1 199
Interêts de retard non reglés	311	25,83%	80
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	4 956		1 280
IMPOTS PAYES D'AVANCE SUR			
Charges non deductibles temporairement (à déduire l'année suivante)	135	25,83%	35
Produits taxés d'avance	586	25,83%	151
A déduire ultérieurement	0	25,83%	0
TOTAL DES ALLEGEMENTS	721		186
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	4 235		1 094
IMPOTS DU SUR			
Plus-values différées	52 308	25,83%	13 508
Moins-values à long terme	-17 362	15,50%	-2 690
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	34 944		10 818
Abattement d'IS sur contribution sociale	-763	3,30%	-25
deficit fiscal	-78 857	25,83%	-20 365
SITUATION FISCALE NETTE DIFFEREE ET LATENTE			-8 479

VIII- Informations diverses

8.1 Rémunérations allouées aux organes de direction

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait à fournir indirectement une rémunération individuelle.

8.2 Entreprises liées et participations

DENOMINATION SIEGE SOCIAL	capitaux propres avant resultat en devises	Part du capital detenu	Valeur brute titres	Valeur nette titres	prêt avance	creances clients et comptes rattaches	emprunts et dettes financières diverses	dettes fournisseurs et comptes rattachées	charges financieres	autres produits financiers	Chiffre d'affaires	Résultat
PROMOD Allemagne GMBH	1 190	100,00%	11 088	0	60	35		90			7 138	-595
PROMOD POLSKA SP ZOO	8 167	100 00%	8 087	0	111	2 646	0	331		25	3 936	-4 041
PROMOD CZECH s r o	29 357	100,00%	1 596	0	29	30		2			1 276	-668
FC DIFFUSION HUNGARY KFT	19 365	100 00%	2 222	0	36	791		26	0	9	491	-974
PROMOD ITALIA SRL	-3 024	100,00%	11 407	0	0	3 228		116			0	-10
FC DIFFUSION S A	1 335	100 00%	866	848	0	264		0		0	6 791	-377
PROMOD Belgique	2 946	99,92%	3 543	1 859	0	450	2 000	56	10		3 574	-1 086
PROMOD Luxembourg	-349	100,00%	210	0	350	552		12		8	1 897	-504
PROMOD RUS	47 532	100,00%	7 589	66	0	76	0				0	-58
PROMOD ASIA INVEST	1 347	100,00%	4 233	0	0						0	-20
PROMOD INVEST					12 753	310		306			2 975	-51 140
PROMOD Slovakia SRO	30	100 00%	269	0	180	240		41		2	165	-412

Cours des devises au 28 février 2021 pour un euro

	bilan	résultat
le zloty polonais :	4,5186	4,4751
la courone tchéque :	26,195	26,5933
le forint hongrois :	361,43	353,8358
le franc suisse :	1,0986	1,0701
le rouble russe :	90,6697	84,7717
le dollar singapourien :	1,6106	1,5839

Toutes les transactions faites avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

8.3 Consolidation

- ***Société consolidante***

Promod SAS intègre le périmètre d'une consolidation dans laquelle la société Promod Invest est la société consolidante. Promod invest est issu d'un nouveau groupe formé en 2006 et détient 99,67% de Promod SAS.

Promod Invest est domiciliée Chemin du Verseau, 59847 Marcq en Baroeul.

IX- Engagements Hors Bilan

9.1 Couverture du risque de change

- *Position nette consolidée Promod SAS*

	Devise	Exposition au risque de change commercial (10 mois)		Couvertures	Couvertures en %
M Devises					
	USD	Position comptable nette	-6.0	6.0	99%
	USD	Position prévisionnelle	-32.3	21	65%
		Total	**-38,3**	**27,0**	

Exposition au risque de change: (-) position importatrice / (+) position exportatrice yc soldes bancaires

Au 28.02.2021, la position nette comptable de la saison en cours est courte de 6,0 MUSD et totalement couverte, et les couvertures, pour la position prévisionnelle, se composent d'opérations d'achats à terme pour 21,0 MUSD.

	Devise	Exposition au risque de change commercial (10 mois)		Couvertures	Couvertures en %
M Devises					
	CNY	Position comptable nette couverte	-4.8	4.8	100%
	CNY	Position prévisionnelle	-25.2	11.2	44%
		Total	**-30,0**	**16,0**	

Au 28.02.2021, la position nette comptable de la saison en cours est courte de 4,8 MCNY, et totalement couverte. Les couvertures, pour la position prévisionelle, se composent d'achats à terme à hauteur de 11,2MCNY.

- *Position nette Promod SAS / autres devises*

	Devise	Exposition au risque de change commercial (2 mois)	Couvertures	Couvertures en %
M Devises				
	CHF	0.3	0.0	0%
	CZK	1.6	0.0	0%
	HUF	288.9	0.0	0%
	PLN	10.7	0.0	0%
	RUB	6.9	0.0	0%

Exposition au risque de change: (-) position importatrice / (+) position exportatrice yc soldes bancaires

Au 28.02.2021, les positions nettes commerciales, qui sont les positions comptables, sont longues et ne sont pas couvertes par des opérations de terme. La position en USD* est reprise dans la Position Nette Comptable USD ci-dessus (Couvertures incluses)

	Devise	Opérations financieres interco	Couvertures	Couvertures en %
M Devises	PLN	0.5	0.0	0%

Nous n'avons pas de couvertures adossées à nos opérations de financement interco.

Toutes les opérations de change ont généré un résultat de change **négatif de 0.76 MEUR,**

- *Engagements hors bilan*

Instruments dérivés de couverture	Devise	Nominal en Mdevise	CV Meuro*	MtM (MEUR)
Achats à terme couvrant les dettes	USD	6.0	5.2	-0.21
	CNY	4.8	0.6	0.02
	TOTAL		5.8	-0.2

* Contre-valeur Euro : Nominal au taux de couverture de l'achat ou de la vente à terme

Instruments dérivés de couverture	Devise	Nominal en Mdevise	CV Meuro*	MtM (MEUR)
Achats à terme sur position prévisionnelle	USD	21.0	17.5	-0.23
	CNY	11.2	1.4	0.03
	TOTAL		18.9	-0.2

* Contre-valeur Euro : Nominal au taux de couverture de l'achat ou de la vente à terme

9.2 Couverture de taux

Les placements existants au 28.02.2021, 15 MEUR et 2,9MUSD, sont constitués de certificats de dépôt, d'OPCVM monétaires, de comptes à terme, et de comptes rémunérés conformément à la politique de placement, définie et approuvée par la Gouvernance du Groupe.

La société Promod SAS ne détient pas d'instrument de couverture de taux.

9.3 Engagements de retraite

Les engagements de retraites ont été évalués en fonction des dispositions de la convention collective des maisons à succursales de vente au détail d'habillement.

hypothèses	au 31/12/2020	au 31/12/2019
Age de départ à la retraite	65 ou 67 ans (selon la catégorie professionnelle)	65 ou 67 ans (selon la catégorie professionnelle)
Taux d'actualisation (inflation compris)	0,50%	0,80%
taux de charges sociales	de 17,17% à 45,46% (selon les catégories)	de 20,59% à 53,02% (selon les catégories)
la valeur actualisée du passif social	777 K EUR	619 K EUR
couverture par un contrat d'assurance	84%	100%

9.4 Engagements au titre des contrats de location simple

Le montant des loyers futurs, déterminé en fonction de l'engagement minimum pris par le Groupe en termes de durée, s'analyse comme suit :

		Montant K€
- Engagements au titre des contrats de location simple		**64 688**
	à moins de 1 an	31 616
	entre 1 et 5 ans	33 072
	à plus de 5 ans	0

9.5 Autres engagements donnés

	Montant K€
Promesse d'hypothèque	29 600
Garanties locatives et cautions diverses :	4 779
Contre garanties locatives données par Promod :	1 052
Cautions données à des tiers par Promod SAS :	1 178
En cours des crédits doc imports	12 505
SITUATION FISCALE NETTE DIFFEREE ET LATENTE	49 113

X- Evènements postérieurs à la clôture

Activités du Groupe Promod à compter du mois de mars 2021

Progressivement à compter du mois de mars, les pays dans lesquels Promod exerce une activité commerciale ont adopté de nouvelles mesures de confinement et décisions administratives de fermetures magasins liées à la pandémie de Covid-19. Les magasins en France et en partie à l'international ont été contraints de fermer jusque mi-mai.

Situation financière du Groupe depuis la clôture de l'exercice

Le contrat de crédit, mis en place le 29 août 2018, a été prorogé jusqu'au 30 juin 2021 pour un montant RCF réduit de 24 M€ à 12 M€.

Le 15 avril 2021, Promod a établi une demande auprès de son pool bancaire portant sur :

- L'amortissement du Prêt Garanti par l'Etat 2020 de 54 M€ sur la base d'un différé supplémentaire d'1 an et d'un amortissement de 4 ans par échéances annuelles constantes à compter du 15 juin 2023.
- La mise en place d'un nouveau Prêt Garanti par l'Etat 2021 pour un montant de 16 M€.
- Un nouveau financement portant sur 12 M€ de RCF et 26 M€ de Crédocs à partir du 01 juillet 2021 pour une durée de 18 mois avec possibilité d'extension de 12 mois assortis de sûretés immobilières à hauteur de 20 M€. Les sûretés couvrent le RCF et une partie des Crédocs.

L'accord unanime des prêteurs a été obtenu début juin 2021 sur les 3 points.

La mise à disposition des fonds du PGE 2021 ainsi que la signature du contrat de crédit est prévue courant juin.

Résultats trimestriels du Groupe au 31/05/2021

A fin mai 2021, le volume d'affaires toutes taxes s'élève à 55,1millions d'euros, traduisant un recul de +72% à surface égale et de +54% par rapport à l'exercice précédent.

Fonds de solidarité

Promod a demandé et obtenu le versement du fonds de solidarité à hauteur de 0,2 M€ au titre du mois de février. La demande est en cours de traitement pour les mois de mars et avril.

PROMOD
Société par actions simplifiée au capital de 11.745.500 euros
Siège social : MARCQ-EN-BARŒUL (59700) – Chemin du Verseau
685 420 606 RCS LILLE METROPOLE
(la "**Société**")

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 JUILLET 2021

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2021

Procès-verbal des délibérations

L'an deux mille vingt-et-un,
Le neuf juillet,
A 10 heures 30,

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Julien POLLET, en sa qualité de Président de la Société (le « **Président** »).

Le Commissaire aux comptes, KPMG S.A., régulièrement convoqué, est présent.

Assistent en outre à l'assemblée :

- Promod Invest, représentée par M. Julien Pollet ;
- Monsieur Pierre Bigo
- Gwendoline Meulenhof ;
- Lydie Baude ;
- Monsieur Francis-Charles Pollet, en visio conférence ;
- FCP Patrimoine, représentée par Monsieur Francis-Charles Pollet, en visio conférence.

Ainsi que Mme Hélène Pattyn-Bellengier, Directrice Administrative et Financière.

Le bureau ainsi composé, il est établi que la feuille de présence permet de constater que les associés présents ou représentés représentent plus de la moitié des associés.

L'assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer.

Le Président met ensuite à la disposition des associés les documents suivants :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- la copie des lettres de convocations adressées aux associés,
- la copie de la lettre de convocation envoyée au commissaire aux comptes.

Il dépose également, les rapports et documents suivants, qui vont être soumis à l'examen de l'assemblée :

les comptes annuels de la Société arrêtés au 28 février 2021,
- le rapports du Président et du commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 28 février 2021,
- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ,
- le texte des projets de résolutions.

Il précise que tous ces rapports ou documents ont été communiqués aux associés conformément aux dispositions statutaires.

L'assemblée, à sa demande, lui en donne acte.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- Lecture des rapports du Président et du commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 28 février 2021,
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions,
- Lecture du rapport du Conseil de surveillance ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2021 et quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Examen du mandat du Président,
- Résolution relative à la répartition du capital de la Société,
- Pouvoirs pour les formalités et dépôts.

Après avoir donné lecture de ses rapports, le Président présente à l'assemblée les comptes annuels de la Société.

Lecture est ensuite donnée des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 28 février 2021 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte de 72 076 665,41 euros.

Elle approuve également, les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée prend également acte de ce que la Société, au titre de l'exercice clos le 28 février 2021, a supporté un montant de 66 870,41 euros au titre de dépenses ou charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 223 quater et quinquies du Code général des impôts.

L'Assemblee donne, en consequence au Président, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoule.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du Président, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice.....-72 076 665,41 €

Affectation :

- Report à nouveau.....-72 076 665,41 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION - CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 227-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions auxquelles l'article L.227-10 du Code de commerce est applicable, l'assemblée générale approuve purement et simplement les conclusions dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION – EXAMEN DU MANDAT DU PRESIDENT

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris acte de l'échéance de son mandat le 12 septembre 2021, décide de renouveler dès à présent le mandat du Président, Monsieur Julien POLLET, né le 24 décembre 1978 à COURTRAI (Belgique), de nationalité française, demeurant à CROIX (59170), 66 rue d'Hem, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 29 février 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION – REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte, en tant que de besoin, de la répartition actuelle du capital de la Société, entre les associés suivants, telle qu'elle ressort à ce jour des registres légaux tenus par la Société :

Associé	Actions
PROMOD INVEST	2 926 736
FCP PATRIMOINE	7 772
BIGO Pierre	1 500
DELESALLE Valérie	300
POLLET Francis	54
PARENTI Olivier	11
LEPOUTRE Patrice	2
TOTAL	**2 936 375**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

SIXIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé après lecture par le Président et le secrétaire.

Le Président
Julien POLLET

Le Secrétaire
Pauline BRION